

L'AGENCE NATIONALE DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT : TUNIS

L'Agence Nationale de Protection de l'Environnement (l'ANPE), créée en 1988, est un établissement public à caractère industriel et commercial placé directement sous la tutelle du Premier ministre. Sa direction est assurée depuis le 14 mars 1990 par M. Abdelkader Baouendi.

Objectifs

Cette agence est chargée notamment d'élaborer la politique de l'environnement à l'échelon national et de veiller à son application. Ses domaines de responsabilité sont l'élaboration et la gestion des plans d'urgence pour la protection de l'environnement, la promotion du droit de l'environnement, l'agrément et l'encouragement des actions de dépollution et de sauvegarde des ressources et des milieux naturels, la promotion des recherches et les actions d'éducation et de sensibilisation des populations dans les domaines de l'environnement.

Programmes et études

Dans le cadre de ses attributions, l'ANPE a assuré la coordination de plusieurs programmes nationaux et internationaux.

1/ Programmes nationaux :

* La sauvegarde du Parc national de l'Ichkeul :

les actions menées à ce titre s'inscrivent dans le cadre du suivi des recommandations du Séminaire international pour la sauvegarde de l'Ichkeul, tenu à Tunis en février 1990. Ce programme s'articule autour de trois actions principales : *la sauvegarde du parc national de l'Ichkeul, recherche sur l'écosystème de l'Ichkeul, l'aménagement et la promotion du rôle éducatif du Parc national de l'Ichkeul.*

* La dépollution du Golfe de Gabès :

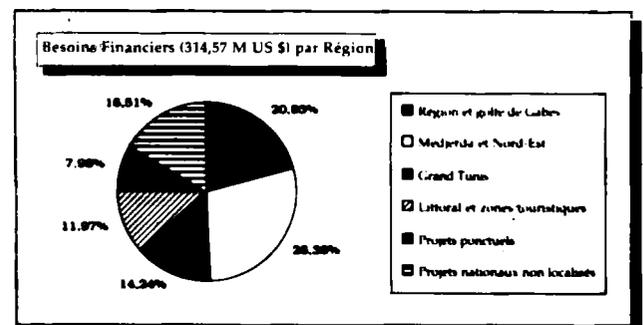
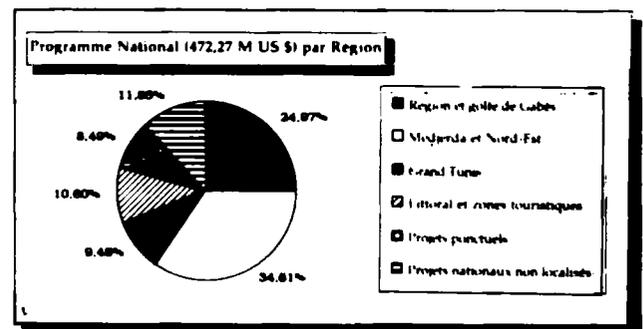
l'ANPE participe à une campagne de reconnaissance de l'impact du phosphogypse sur l'herbier du golfe de Gabès sous l'égide du Centre national de Télédétection.

* La campagne d'écologie marine sur les herbiers à posidonie menée par Greenpeace dans le Golfe d'Hammamet du 18 septembre 1991 au 1er octobre 1991.

* Le traitement et le recyclage des rejets industriels de Sfax dans le cadre de la coopération tuniso-japonaise. L'étude a démarré au mois de juin 1991 avec la présence d'une équipe d'experts japonais.

* Une base de données géographiques sur l'occupation des sols pour la gestion de l'environnement du littoral en coopération avec la CEE. Les travaux ont débuté en juin 1991 par la phase de photointerprétation et de numérisation des données.

Investissements et besoins de financement selon les régions (1990/1996).



Statistiques extraites du "Programme d'action national pour l'environnement" publié par l'ANPE en septembre 1990.

2/ Programmes internationaux

* Projet de la Charte maghrébine relative à la protection de l'environnement, élaborée dans le cadre de l'UMA.

* MEDPOLL phase II, dans le cadre du Plan d'Action pour la Méditerranée (PAM), coordination d'un programme national de surveillance continue du milieu marin tunisien : mis en oeuvre par l'institut Pasteur et l'INSTOP. Ce projet comprend un suivi de la qualité bactériologique des eaux littorales et de la concentration en micropolluants des organismes et des sédiments.

* Centre d'activités régionales pour les aires spécialement protégées (CAR/ASP) : dans le cadre du PAM, un accord entre la Tunisie et le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) signé à Tunis le 29 avril 1991, confie à l'ANPE la gestion et le contrôle des activités de ce centre à vocation régionale.

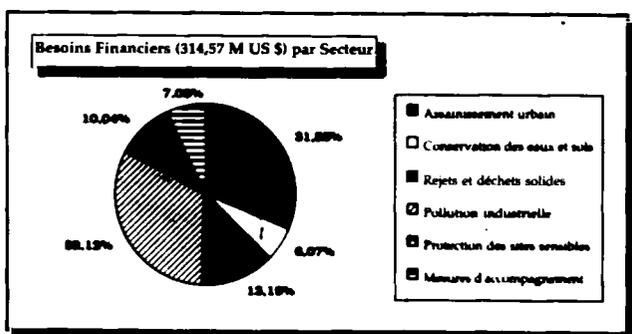
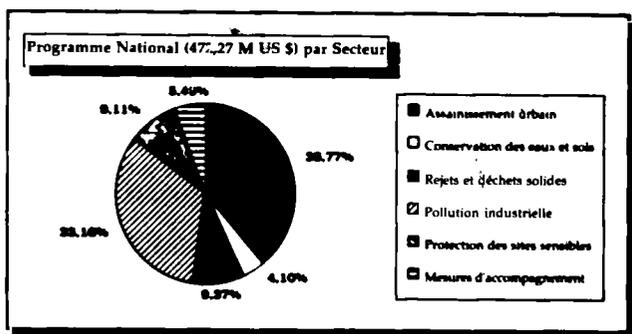
* Projet pilote de cartographie et de mesure de l'érosion des zones côtières méditerranéennes : coordonné par l'ANPE à l'échelon national. Ce projet devait permettre de mettre au point une méthodologie commune aux pays méditerranéens pour la cartographie et la mesure de l'érosion hydrique.

* Mission d'enquête relative au projet CEDARE (Tunis 5-8 mars 1991) : coordonnée à l'échelon national par l'ANPE dans le cadre du Programme des Nations unies pour le Développement (PNUD).

* Atlas mondial sur la désertification, projet géré par le PNUE : l'ANPE a coordonné l'élaboration de la carte des unités de paysage de la Tunisie au 1/1.000.000ème.

* Participation au comité préparatoire de la CNUED (Conférence des Nations Unies pour l'Environnement et le Développement) qui s'est réuni deux fois en 1991. L'ANPE a également préparé la version provisoire du rapport national pour l'environnement dont la version final sera présentée à la CNUED (juin 1992. Rio de Janeiro).

Investissements prévus par le programme et besoins financiers (1990/1996) selon les secteurs



Statistiques extraites du "Programme d'action national pour l'environnement" - Tunis ANPE, 1990.

Education

- Célébration de journées de l'environnement : L'agence a célébré conjointement en 1991 la journée mondiale de l'Environnement (5 juin) et la Journée du programme national de la propreté et de la protection de l'environnement, en organisant une semaine de manifestations à la maison de la culture Ibn Khaldoun.

- Campagnes de sensibilisation (Campagne annuelle "plage propre").

- Fiches pédagogiques relatives à l'environnement, diffusées par le biais de la revue enfantine "Arfan".

Formation :

- Formation à l'étranger de 20 cadres tunisiens relevant de l'ANPE, de l'ONAS, de l'Université, de l'INSTOP, de l'institut Pasteur, de l'Agence de Maîtrise de l'énergie, de la Protection civile et de différents ministères.

- Formation sur l'environnement des ingénieurs municipaux en collaboration avec l'ENA.

- Mise en oeuvre d'un programme de formation des contrôleurs de l'environnement.

Publication et production

L'ANPE a publié en septembre 1990 un "Programme d'action national pour l'environnement" et en avril 1991 une brochure intitulée "Traits majeurs de l'environnement en Tunisie" dans lesquelles elle retrace l'histoire d'une prise de conscience de l'environnement en Tunisie et établit un bilan des sources de pollution selon qu'il s'agit de la dégradation des ressources naturelles ou de la pollution industrielle et urbaine.

Adresse :

ANPE : 15 rue 8000 Montplaisir 1002 Tunis-Belvédère
Tél. : 785.618/782.281 - Fax : 789.844 - B.P. 52